



Pôle 3E des DIRECCTE

Dispositif d'accompagnement RH suite

Le 27 novembre, un groupe de travail portant sur l'accompagnement social des agents des pôles 3E a été organisé au ministère, en prolongement du CTM MEFs du 7 novembre.

Solidaires Finances a demandé une nouvelle fois le retrait pur et simple de ce projet de réforme inique, initié sans concertation aucune avec les OS. Elle a réaffirmé son opposition formelle à cette réforme qui va bouleverser la vie de nombreux agents, ainsi que leurs familles.

Quelques rappels de Solidaires Finances

Solidaires Finances a tenu à rappeler le contenu du CTS des DIRECCTE du 13 novembre qui a fait l'objet d'une motion votée à l'unanimité par les organisations syndicales, à savoir que les CHSR soient consultés sur ce projet de réforme et que soit menée une expertise pour « danger grave et imminent » sur les mesures d'impact de cette réforme, avec un pilotage de l'ensemble des organisations syndicales.

Depuis ce CTS, une rencontre informelle a eu lieu avec la DGE le 22/11 dans laquelle des informations sans véritable valeur ajoutée ont été communiquées. Ainsi, la liste nominative des agents ne sera pas connue avant le CTS du 14/12. La difficulté de l'administration reste d'identifier qui est versé sur quelle mission, entre les différents BOP sur lesquels sont installés les agents avec des changements en cours sur les affectations.

Le calendrier contraint présenté pour que les agents soient positionnés sur le SER ne se fera pas à la date prévue initialement le 31/12 mais plutôt en février 2019. Ceci souligne l'impréparation de cette annonce précipitée du Ministre du 4 septembre 2018.

Concernant les MAD, Solidaires Finances a demandé d'accorder des délais supérieurs à un an et de manière assez large.

L'administration a répondu que le calendrier qui sera annoncé au CTS des DIRECCTE le 14 décembre va décaler la publication des fiches de poste à début janvier pour travailler les critères de sélection. Elles sont encore en cours de finalisation : un document précisant les critères de choix sera communiqué. De plus, un plan d'activité est en cours pour ceux qui ne seraient pas dans le SER sur la période de transition.

Les listes d'agents seront précises pour qu'il n'y ait pas d'équivoque sur qui y figure ou pas. Un recensement très précis des agents des programmes 155, 134 et 305 sera fait, en distinguant les fonctions support (pas dans la liste car touchées dans un deuxième temps) et ceux concernés par le développement économique.

Concernant les mobilités, les MAD seront possibles pour, selon l'administration faciliter la transition pendant un an, puis il y aura des prolongations au cas par cas.

Sur le projet d'accompagnement

Sur les prestations d'action sociale, Solidaires Finances a demandé si le ministère avait avancé sur la possibilité de mettre en place des dispositions « prêt bonifié » permettant d'être cumulables avec les autres prestations au bénéfice des agents.

Ces opérations financières doivent permettre l'achat de résidence principale, la construction, des travaux de la résidence principale ou le remboursement du prêt actuel. Les emprunts pourraient, comme pour VT 2005, être de 7 266 € à 66 000 €, avec un taux garanti significativement inférieur aux taux classiques et cumulable avec tout autre prêt. La durée des opérations seraient entre 7 à 15 ans.

Le ministère a répondu que les assistantes sociales étaient régulièrement interrogées par les directeurs et agents des DIRECCTE ; qu'un numéro d'accompagnement psychologique sera ouvert à tous les agents qui éprouveraient le besoin d'une écoute.

Enfin, les prestations d'action sociale seront effectives sur le logement, les aides à la première installation et l'accession à la propriété.

Le dispositif des entretiens RH : un grand fiasco aux dires de la SG

Les entretiens RH sont de deux sortes : un processus d'entretien RH avec les plateformes RH et un autre avec les conseillers mobilité de chaque DIRECCTE.

Sur cette question, la SG a elle-même confirmé qu'il s'agissait d'un véritable fiasco. Afin de rétablir de l'ordre dans toute cette pagaille, le service des ressources humaines du ministère va se déplacer dans les DIRECCTE, dans chaque région.

Sur le maintien des rémunérations

Solidaires Finances a exigé qu'il y ait une équité et que si convention de gestion au MTES il y a, elle doit s'appliquer à tous les agents. La convention de gestion portant sur les administratifs et techniques au sein du MTES, a été rendue caduque en 2015 et non renouvelée depuis. En plus, le retour d'expérience des attachés en CIGEM a démontré qu'il n'était pas simple pour un agent d'accepter même s'il y a compensation de la perte par le CIA (complément indemnitaire d'accompagnement). A ne pas confondre avec le Complément indemnitaire annuel, mis en place notamment au MTES.

Solidaires Finances se refuse à valider la perte de rémunération au bout des 6 années.

Le ministère a répondu que la convention du MTES garantissait les mêmes conditions d'évolution aux agents, mais que les barèmes n'étaient en revanche pas les mêmes. Dans le cas des attachés (corps interministériel en CIGEM) affecté dans un autre ministère ou une collectivité territoriale, le CIA interviendra pour compenser la perte de rémunération pendant 6 ans.

Pour les corps techniques de l'ex Industrie, il n'y a pas d'affectation possible mais ils iront dans d'autres ministères pourront bénéficier de la PNA. Dans ce cadre, c'est le ministère d'accueil qui modulera la prime à l'intérieur du plafond. Le CIA jouerait si ces agent.e.s allait dans un ministère où le régime indemnitaire serait moins favorable pour compenser la perte. Une fiche de clarification est en cours.

Solidaires Finances s'opposera encore et toujours à cette réforme, qui n'a été ni souhaitée ni envisagée par les agents. Solidaires Finances continuera à suivre ce dossier pour que les agents se sortent par le haut de cette situation.